

MCours.com

RÉSULTATS

Ce troisième chapitre présente les résultats de la collecte de données réalisée auprès des participants et il se divise en deux grandes sections. La première section présente les résultats du volet quantitatif de l'étude, données récoltées à l'aide d'un questionnaire. Elle se subdivise en plusieurs parties. Premièrement, les caractéristiques sociodémographiques des répondants sont abordées. Ensuite, les caractéristiques des milieux de vie à l'étude sont analysées. Par la suite, les données relatives à la présence d'animaux (sous toutes ses formes) en résidences privées sont exposées comme suit : la présence des animaux de compagnie des personnes âgées en résidence, la présence d'animaux appartenant à la résidence elle-même (poissons, oiseaux, chiens ou chats « mascottes ») et enfin, l'existence d'un programme de zoothérapie.

La deuxième grande section de ce chapitre concerne les données qualitatives recueillies lors des entrevues semi-dirigées. Les résultats seront présentés de manière globale, c'est-à-dire que le point de vue des intervenants avec zoothérapie et sans zoothérapie sera présenté simultanément. Bien sûr, puisque deux guides d'entrevue ont été construits (selon les deux types de répondants susmentionnés), certaines sections concernent uniquement l'un ou l'autre de ces répondants. Rappelons que les « intervenants avec zoothérapie » concernent les répondants ayant déclaré avoir déjà utilisé la zoothérapie auprès des usagers de leur résidence tandis que les « intervenants sans zoothérapie » incluent toute personne n'ayant jamais utilisé la zoothérapie auprès de ses résidents.

Volet quantitatif de l'étude

Caractéristiques sociodémographiques des répondants

L'échantillon comprend 13 femmes et un homme dont la majorité (n=7) est âgée entre 50 et 59 ans. Un plus grand nombre de répondants (n=7) a déclaré être directeurs des établissements visés par la recherche sans y être toutefois propriétaire. Les autres répondants sont soit propriétaires de la résidence (n=6), soit responsables des soins infirmiers (n=2) ou encore, animateurs (n=1). Le nombre total d'années d'expérience de travail avec les personnes âgées est assez étendu chez la population étudiée, mais il est possible de constater que trois d'entre eux ont déclaré avoir de six à dix ans d'expérience ou encore, de 16 à 20 ans de travail auprès des personnes âgées. En moyenne, les participants ont accumulé 14,8 années d'expérience de travail auprès des personnes âgées. En ce qui concerne le nombre d'années d'expérience dans le milieu de travail actuel, les réponses sont, elles aussi, assez variées. En effet, quatre participants disent avoir d'une à cinq années de service ou encore, de 16 à 20 ans. En moyenne, le nombre d'années d'expérience de travail dans la résidence actuelle se situe à 10,9 années. Enfin, il faut noter que sur les 14 participants de la recherche, quatre personnes ont dit posséder un animal domestique à leur domicile tandis que les 10 autres personnes ont répondu par la négative. Le Tableau 9 présente les caractéristiques sociodémographiques des participants de manière plus détaillée.

Tableau 9 Caractéristiques sociodémographiques des répondants (n = 14)

	n	%
Sexe		
Masculin	1	7,1 %
Féminin	13	92,9 %
Âge		
20 à 29 ans	1	7,1 %
40 à 49 ans	4	28,6 %
50 à 59 ans	7	50 %
60 à 69 ans	2	14,3 %
Type d'emploi occupé dans la résidence		
Directeur sans être propriétaire	6	37,5 %
Propriétaire	7	43,8 %
Responsable des soins infirmiers	2	12,5 %
Animateur	1	6,25 %
Nombre d'années d'expérience de travail dans la résidence actuelle		
Moins d'un an	1	7,1 %
Entre 1 an et 5 ans	4	28,6 %
Entre 6 ans et 10 ans	2	14,3 %
Entre 11 ans et 15 ans	1	7,1 %
Entre 16 ans et 20 ans	4	28,6 %
20 ans et plus	2	14,3 %
Nombre total d'années d'expérience de travail avec les personnes âgées		
Entre 1 an et 5 ans	2	14,3 %
Entre 6 ans et 10 ans	3	21,4 %
Entre 11 ans et 15 ans	2	14,3 %
Entre 16 ans et 20 ans	3	21,4 %
Entre 21 ans et 25 ans	2	14,3 %
26 ans et plus	1	7,1 %
NRP	1	7,1 %
Possession d'un animal domestique à leur domicile		
Oui	4	28,6 %
Non	10	71,4 %

Caractéristiques des milieux de vie à l'étude

L'analyse des données démontre que la très grande majorité des résidences à l'étude (11 sur 14) sont des établissements privés à but lucratif. Presque toutes ces résidences (13 sur 14) sont en opération depuis au moins 11 ans, quoiqu'une tendance générale (10 sur 13) semble circonscrire cette existence à un maximum de 20 années (Tableau 10).

Au niveau strictement architectural, la majorité des immeubles sont considérés de petite taille puisque huit des 14 sites étudiés comprennent moins de 50 chambres. Les six autres résidences comprennent un nombre de chambres allant de 51 à plus de 151 unités. On observe également une grande variation dans le type de logements offerts aux aînés. La moitié des immeubles (7 sur 14) proposent des studios ou des chambres à un lit aux personnes âgées tandis que huit d'entre eux comprennent des logements à une seule chambre à coucher. Comme l'illustre le Tableau 10, le nombre et le type de logements disponibles diffèrent d'un établissement à l'autre. Certains (n=4) n'offrent qu'un seul type d'espace de vie tandis que d'autres (n=6) offrent aux locataires deux choix de logement. Trois des résidences à l'étude comprennent cependant trois types d'espace de vie disponibles pour les aînés (chambres, studios et appartements).

Concernant les critères d'admission de la clientèle, il semble que la majorité des résidences à l'étude (10 sur 14) mettent en place des balises pour l'acceptation des

personnes âgées. En effet, toutes ces résidences (10 sur 10) demandent à ce que leurs usagers soient autonomes au niveau fonctionnel, c'est-à-dire qu'ils peuvent réaliser seuls leurs activités de la vie quotidienne (AVQ) et domestiques (AVD). Des critères d'admission minimaux concernant la santé physique et mentale des aînés sont également en place dans six des 10 résidences concernées. L'âge ne semble toutefois pas être un élément important à considérer lors de l'admission des personnes âgées puisque seulement deux des 10 résidences ont mentionné ce critère lors de l'enquête (Tableau 10).

L'étude s'est également intéressée au degré d'autonomie des personnes âgées résidant dans les établissements participants. Dans la très grande majorité des résidences (12 sur 14), une partie des personnes âgées sont complètement autonomes. Toutefois, un nombre important des milieux de vie à l'étude (10 sur 14) hébergent des aînés souffrant à la fois de pertes d'autonomie cognitive et physique. Le même nombre de résidences (n= 10) ont présentement à leur charge une clientèle souffrant de perte d'autonomie physique seulement. Un plus petit nombre (n=9) accueillent également des personnes âgées souffrant uniquement de perte d'autonomie cognitive. Comme cela peut être constaté au Tableau 11, des personnes âgées avec un degré d'autonomie différent peuvent se côtoyer au sein d'un même établissement.

Tableau 10 Caractéristiques générales des résidences à l'étude

	n	%
Types de résidence		
Résidence privée à but lucratif	11	78,6 %
Résidence privée à but non lucratif	3	21,4 %
Nombre d'années d'opération*		
10 ans et moins	1	7,1 %
11 ans à 20 ans	10	71,4 %
21 ans à 30 ans	2	14,3 %
31 ans à 40 ans	1	7,1 %
Nombre de chambres dans la résidence		
50 chambres et moins	8	57,1 %
51 à 100 chambres	4	28,6 %
101 à 150 chambres	1	7,1 %
151 chambres et plus	1	7,1 %
Types d'espace de vie présents dans la résidence**		
Logement à deux chambres à coucher	2	14,3 %
Logement à une chambre à coucher	8	57,1 %
Studios	7	50 %
Chambre à un lit	7	50 %
Chambre à deux lits	1	7,1 %
Nombre de types d'espace de vie par résidence		
Un seul type d'espace de vie	5	41,7 %
Deux types d'espace de vie	6	33,3 %
Trois types d'espace de vie	3	25 %
Présence de critères d'admission de la clientèle***		
Oui	10	76,9 %
Âge	2	15,4 %
Santé physique et mentale	6	46,1 %
Autonomie fonctionnelle	10	76,9 %
Non	3	23,1 %

* L'année de référence est 2007

** Le total est supérieur à 14 étant donné qu'une même résidence peut offrir plus d'un type d'unités résidentielles

*** Le total est supérieur à 14 puisqu'une même résidence peut avoir plus d'un critère d'admission de la clientèle

Tableau 11 Répartition en fonction du degré d'autonomie des résidents

Degré d'autonomie des personnes âgées	n	%
Autonome	12	85,7 %
Souffre de perte d'autonomie cognitive	9	64,3 %
Souffre de perte d'autonomie physique	10	71,4 %
Souffre à la fois de pertes d'autonomie cognitives et physiques	10	71,4 %

Espaces communautaires et services offerts aux personnes âgées

L'ensemble des établissements met une salle à dîner ou cafétéria et une salle commune pour l'écoute de la télévision à la disposition des locataires. La plupart des résidences offrent également une salle communautaire (n=13), un espace extérieur aménagé (n=12), une buanderie (n=11) et des espaces de rangement à l'extérieur des unités individuelles (n=9). Certains (n=4) ont également un jardin ou un potager disponible pour leurs résidents. D'autres espaces communautaires tels qu'une piscine, une terrasse sur le toit, une chapelle, une allée asphaltée pour la marche, un dépanneur ou une salle de jeu sont également disponibles dans un ou deux établissements (Tableau 12).

Comme le montre le Tableau 13, plusieurs services sont offerts aux personnes âgées par l'ensemble des résidences à l'étude : la surveillance de jour, la surveillance de nuit, les repas servis dans la salle à dîner, un service de buanderie, des activités

récréatives ou sportives (bingo, ateliers divers, exercices physiques, etc.), des services religieux, un système d'appel d'urgence, la surveillance de la médication et enfin, la distribution des médicaments par un préposé engagé par la résidence. Plusieurs autres établissements offrent également un service d'aide ménagère (n=13), un suivi périodique de l'autonomie (n=12) et un service de coiffure ou d'esthétique (n=12). D'autres services sont également offerts par plus de la moitié des résidences tels que l'assistance pour les soins personnels (n=11), les soins infirmiers (n=11) et les repas servis au domicile des résidents (n=10).

Tableau 12 Espaces communautaires disponibles pour les personnes âgées (n=14)

	n	%
Espaces communautaires		
Salle à dîner/caféteria	14	100 %
Cuisine commune	2	14,3 %
Salle communautaire	13	92,9 %
Buanderie	11	78,6 %
Espace de rangement à l'extérieur des unités individuelles	9	64,3 %
Espace(s) extérieur(s) aménagé(s)	12	85,7%
Jardin/Potager	4	28,6 5
Salle commune pour l'écoute de la télévision	14	100 %
Autres :		
Piscine	2	14,3 %
Terrasse sur le toit	1	7,1 %
Chapelle	1	7,1 %
Allée asphaltée pour la marche	1	7,1 %
Dépanneur	1	7,1 %
Salle de jeu	1	7,1 %

Tableau 13 Répartition des résidences en fonction des services offerts aux aînés

Services offerts	n	%
Surveillance de jour	14	100 %
Surveillance de nuit	14	100 %
Repas servis dans la salle à dîner	14	100 %
Services religieux	14	100 %
Buanderie	14	100 %
Activités récréatives/sportives (bingo, ateliers divers, exercices physiques, etc.)	14	100 %
Système d'appel d'urgence	14	100 %
Surveillance de médication	14	100 %
Distribution des médicaments par un préposé engagé par la résidence	14	100 %
Aide ménagère	13	92,9 %
Suivi périodique de l'autonomie	12	85,7 %
Coiffure et/ou esthétique	12	85,7 %
Soins infirmiers	11	78,6 %
Assistance pour les soins personnels	11	78,6 %
Repas servis au domicile des résidents	10	71,4 %
Aide au transport	4	28,6 %
Gestion des finances	4	28,6 %
Clinique médicale	3	21,4 %
Soins de réadaptation	2	14,3 %
Aide à la préparation des repas	2	14,3 %
Aide à l'achat d'épicerie	1	7,1 %
Autres: Visite médicale une fois par mois	1	7,1 %

Données sur le personnel des résidences

Pour terminer la description des milieux de vie à l'étude, la recherche s'est intéressée à la composition du personnel des établissements participants ainsi qu'aux différents postes occupés par les travailleurs de ces mêmes résidences. D'abord, le Tableau 14 montre que la majorité des établissements emploient au moins 11 travailleurs

à temps plein ou à temps partiel. La plus grande partie de ces établissements (7 sur 11) auraient cependant un maximum de 20 employés.

Tableau 14 Nombre d'employés dans les résidences

Nombre d'employés	n	%
1 à 10 employés	3	21,4 %
11 à 20 employés	7	50 %
21 à 30 employés	3	21,4 %
31 et plus employés	1	7,1 %
	14	100 %

Plus spécifiquement, on observe au Tableau 15 que toutes les résidences ont à leur service un directeur d'établissement et des préposés aux bénéficiaires. Parmi les autres types d'emplois rencontrés chez la plupart de ces résidences, on note ceux de cuisinier (n=13), d'employé d'entretien ou concierge (n=12) et de gardien de nuit (n=12). D'autres types d'employés sont également en poste dans certaines de ces résidences comme les animateurs (n= 10), les infirmières auxiliaires (n=8), les infirmières licenciées (n= 6), les aides-cuisiniers (n=6) ou encore les employés de bureau (n= 5). Les autres catégories d'emplois, tels les locataires-surveillants, les serveurs aux tables, les remplaçants, les réceptionnistes et les plongeurs sont retrouvées chez seulement trois résidences ou moins.

Tableau 15 Types d'emplois rencontrés dans les résidences

Catégorie d'emploi	n	%
Directeur(trice) de résidence	14	100 %
Préposé(e) aux bénéficiaires ou préposé général	14	100 %
Cuisinier(ière)	13	92,9 %
Employé(e) d'entretien ou concierge	12	85,7 %
Gardien(ne) de nuit	12	85,7 %
Animateur(trice)	10	71,4 %
Infirmier(ère) auxiliaire	8	57,1 %
Infirmier(ère) licencié(e)	6	42,9 %
Aide-cuisinier(ière)	6	42,9 %
Employé(e) de bureau et/ou secrétaire	5	35,7 %
Locataire-surveillant(e)	3	21,4 %
Autres:		
Service aux tables	2	14,3 %
Remplaçant(e)	1	7,1 %
Réceptionniste	1	7,1 %
Plongeur	1	7,1 %

Présence dans les résidences des animaux domestiques appartenant aux aînés

Les données de cette étude (Tableau 16) démontrent que seulement deux résidences permettent aux personnes âgées de posséder un animal domestique. De plus, il s'avère que seuls les chats, les oiseaux ou les poissons sont tolérés dans les espaces privés des aînés. Toutefois, pour permettre aux personnes âgées de garder un animal de

compagnie, des règles ou exigences spécifiques encadrent cette politique. D'abord, les personnes âgées doivent être capables de s'occuper de leur animal sans aide. De plus, les compagnons animaux doivent être de petite taille et demeurer constamment dans l'unité résidentielle de leur propriétaire.

Les raisons invoquées pour tolérer la présence de ces animaux sont celles de permettre aux aînés de conserver leur animal domestique malgré leur admission en milieu de vie protégé, pour atténuer leur sentiment de solitude, pour briser leur isolement et pour leur assurer un meilleur moral. L'un des répondants considère aussi que la présence d'aucun inconvénient particulier est à l'origine de cette politique qui permet aux personnes âgées de conserver leur animal dans leur espace de vie (Tableau 16).

Selon les répondants, la présence d'animaux au sein de leur établissement a des conséquences positives sur la qualité de vie des personnes âgées en leur assurant un meilleur moral, plus d'entrain et de dynamisme. De plus, un des répondants a fait part que les échanges verbaux entre les aînés sont devenus plus fréquents depuis l'acceptation des animaux domestiques au sein de leur établissement. En revanche, aucun effet positif sur la santé physique des résidents n'a été remarqué (Tableau 16).

Tableau 16 Données relatives à la présence d'animaux domestiques dans les résidences

	n	%
Présence des animaux domestiques dans la résidence		
Oui	2	14,3 %
Depuis moins de 1 an	1	50 %
Depuis plus de 4 ans	1	50 %
Non	12	85,7 %
Animaux autrefois acceptés	0	0 %
Animaux jamais acceptés auparavant	12	100 %
Types d'animaux retrouvés dans les résidences*		
Chats	2	100 %
Oiseaux	2	100 %
Poissons	2	100 %
Raisons expliquant l'acceptation des animaux domestiques*		
Pour leur permettre de garder leur animal	2	100 %
Pour briser leur isolement	2	100 %
Pour diminuer leur sentiment d'ennui	2	100 %
Pour leur assurer un meilleur moral	2	100 %
Parce que je n'y voyais aucun inconvénient	1	50 %
Changements observés chez les résidents*		
Meilleur moral	1	50 %
Plus d'entrain et de dynamisme	1	50 %
Plus d'échanges verbaux entre résidents	1	50 %
Problèmes rencontrés attribués à la présence des animaux*		
Personnes qui n'aiment pas/ont peur des animaux	1	50 %
Problèmes d'allergies	1	50 %
Problèmes d'odeur	1	50 %
Aucune difficulté n'a été rencontrée	1	50 %
Règles ou exigences en vigueur pour encadrer la présence des animaux*		
Petits animaux seulement	1	50 %
L'animal doit rester dans la chambre	2	100 %
Les résidents doivent pouvoir s'occuper seuls de leur animal	1	50 %
* Ces données ne concernent que les résidences ayant déclaré accepter les animaux domestiques des personnes âgées (2 sur 14)		

Malheureusement, aux dires des deux répondants tolérant la présence des animaux de compagnie, cette politique a occasionné quelques inconvénients chez les autres locataires ou intervenants (Tableau 16). C'est ainsi que la présence des animaux indisposerait certaines personnes aux prises avec des problèmes d'allergies ou celles qui n'apprécient pas la présence des animaux par peur ou tout simplement par goût. De plus, des problèmes d'odeurs ont été soulevés par certaines personnes mécontentes.

Présence permanente d'animaux sous la responsabilité de la résidence

Le Tableau 17 montre que six résidences sur 14 (42,9 %) ont déclaré être elles-mêmes responsables de l'entretien et des soins d'animaux domestiques pouvant être en contact avec les résidents en raison de leur présence constante dans une salle commune de l'établissement. Les animaux acceptés dans les espaces communautaires sont les oiseaux (n=4), les poissons (n=1) ou encore les lapins (n=1). La responsabilité de ces animaux incombe soit aux propriétaires des établissements (n=3), soit à un employé ou à des résidents clairement identifiés (n=2) ou encore à plusieurs résidents, selon leur intérêt pour cette tâche (n=1).

Il est intéressant de souligner que sur les huit résidences ne possédant pas d'animaux domestiques, trois d'entre elles ont accueilli par le passé des animaux de compagnie (Tableau 18). Des problèmes d'hygiène et un surcroît de travail pour les intervenants ont forcé les trois résidences à abandonner cette pratique. De plus, la

présence de problèmes d'allergies chez les résidents ou les employés de même que des craintes pour la sécurité des aînés ont également été mentionnées à une reprise comme facteur ayant contribué à mettre fin à la présence d'animaux domestiques dans les espaces communs des résidences privées.

Le Tableau 17 démontre que dans trois résidences sur six, les personnes âgées ne peuvent que regarder les animaux présents dans les espaces communs sans aucun autre type de contact. Un même nombre de résidences permettent toutefois à leurs locataires de prendre dans leur bras les animaux ainsi que participer aux soins qui leur sont prodigués. D'autres encouragent les aînés à nourrir les animaux (n=2), à les promener au sein de la résidence (n=1) ou à les emmener avec eux dans leur espace privé (n=1). L'un des répondants a également spécifié que les personnes âgées peuvent « parler » avec l'animal présent dans la salle commune considérant que ce dernier est un oiseau de la famille des psittacidés.

Selon les répondants, la présence permanente d'animaux dans les espaces communs a été autorisée parce qu'elle permet d'améliorer le climat et l'ambiance de leur établissement (n=4), d'atténuer l'ennui chez les personnes âgées (n=2) ou de diminuer leur sentiment de solitude (n=1). De plus, cette pratique a été instaurée dans l'une des résidences pour permettre aux personnes âgées de combler l'absence de leur propre animal domestique dans leur unité résidentielle (Tableau 17).

Tableau 17 Renseignements généraux concernant la présence permanente d'animaux dans les espaces communs des résidences

	n	%
Présence d'animaux sous la responsabilité de la résidence (n=14)		
Oui	6	42,9 %
Non	8	57,1 %
La résidence a déjà possédé ce type d'animal	3	37,5 %
La résidence n'a jamais possédé ce type d'animal	5	62,5 %
Types d'animaux présents dans la résidence* (n=6)		
Oiseau	4	66,7 %
Poisson	1	16,7 %
Lapin	1	16,7 %
Personne(s) responsable(s) des animaux de la résidence* (n=6)		
Le ou la propriétaire de la résidence	3	50 %
Un employé et des résidents identifiés	2	33,3 %
Un ou plusieurs résidents	1	16,7 %
Types de contacts ou d'interactions permis avec les animaux* (n=6)		
Peuvent les regarder seulement	3	50 %
Peuvent les nourrir	2	33,3 %
Prendre dans leurs bras/jouer avec eux	3	50 %
Peuvent les promener dans l'établissement	1	16,7 %
Peuvent les amener dans leur espace privé	1	16,7 %
Peuvent participer aux soins des animaux	3	50 %
« Parler » avec eux	1	16,7 %
Motifs justifiant la présence des animaux appartenant à la résidence* (n=6)		
Pour briser l'isolement des aînés	1	16,7 %
Pour diminuer le sentiment d'ennui des aînés	4	66,7 %
Pour assurer un meilleur moral aux aînés	2	33,3 %
Pour améliorer l'ambiance de la résidence	5	83,3 %
Pour rappeler le temps où les résidents avaient leur propre animal domestique	1	16,7 %

* Ces résultats ne concernent que les répondants ayant déclaré accueillir de façon permanente des animaux dans les espaces communs des établissements (6 sur 14)

Tableau 18 Raisons pour lesquelles la résidence a cessé d'accueillir des animaux de façon permanente (n=3)

Raisons invoquées	n	%
Considérations d'hygiène	3	100 %
Problèmes d'allergies	1	33,3 %
Craintes pour la sécurité des résidents	1	33,3 %
Surplus de travail pour les employés	3	100 %

Selon trois des six répondants permettant la présence d'animaux dans les salles communes, cette pratique a permis d'observer plus d'entrain et de dynamisme chez leurs résidents ainsi que plus d'échanges verbaux entre les aînés. De plus, l'un des répondants a remarqué une amélioration du moral des personnes âgées. Cependant, deux des six répondants considèrent que la présence des animaux ne semble pas avoir entraîné de changements en ce qui a trait à la qualité de vie des personnes âgées (Tableau 19).

La moitié des résidences (3 sur 6) n'ont jamais rencontré d'inconvénients ou de difficultés liés à la présence des animaux au sein des espaces publics. Par contre, certains des répondants ont souligné que des coûts associés à l'entretien ou à la présence des animaux a représenté une difficulté (n=3). Il semblerait aussi que dans une des résidences, les personnes âgées ou les employés ont soulevé des objections ou des réticences face à la présence des animaux. Enfin, un autre établissement a été confronté à la mort d'un animal et à la peine qui en a résulté chez les locataires (Tableau 19).

Plus de la moitié des répondants (4 sur 6) considèrent essentiel que les animaux soient peu salissants et toujours très propres. D'autres exigent aussi qu'ils reçoivent des traitements contre les parasites (n=2) et qu'ils soient calmes et peu bruyants (n=2). Dans certaines résidences, seuls les oiseaux sont tolérés dans les espaces communs (1 sur 6) ou encore, seuls les animaux de petite taille sont acceptés (1 sur 6). De plus, la vérification des vaccins est une règle de base dans une des six résidences permettant la présence des animaux dans les endroits publics de l'immeuble (Tableau 19).

Tableau 19 Changements observés chez les résidents, difficultés rencontrées et exigences liées à la présence d'animaux dans les espaces communs des établissements (n=6)

	n	%
Changements observés chez les résidents		
Plus d'entrain, de dynamisme	3	50 %
Plus d'échanges verbaux entre les résidents	3	50 %
Je n'ai remarqué aucun changement	2	33,3 %
Meilleur moral	1	16,7 %
Difficultés rencontrées en raison de la présence des animaux		
Coûts associés aux animaux	3	50 %
Aucune difficulté n'a été rencontrée	3	50 %
Deuil à la suite de la mort de l'animal de la résidence	1	16,7 %
Personne qui n'aime pas ou a peur des animaux	1	16,7 %
Règles ou exigences spécifiques encadrant la présence des animaux		
Propreté de l'animal	4	66,7 %
Traitement obligatoire contre les parasites	2	33,3 %
Animaux calmes et/ou peu bruyants	2	33,3 %
Vérification obligatoire des vaccins	1	16,7 %
Petits animaux seulement	1	16,7 %
Seuls les oiseaux sont acceptés	1	16,7 %

Présence de zoothérapie au sein des établissements

Sur l'ensemble des 14 résidences ayant participé à cette étude, trois seulement considèrent utiliser la zoothérapie comme mode d'intervention thérapeutique auprès de leurs résidents. Les trois répondants sont soit très satisfaits (n=1) ou satisfaits (n=2) du programme qu'ils offrent. Selon les dires des répondants, les programmes de zoothérapie offerts aux personnes âgées prennent diverses formes et utilisent divers types d'animaux de compagnie. La première forme est celle d'un thérapeute accompagné de chiens spécialement entraînés qui rend visite aux personnes âgées. Celles-ci peuvent alors brosser, caresser et même nourrir ces animaux. La deuxième forme de zoothérapie offerte aux aînés consiste à planifier des visites organisées dans une animalerie, les personnes âgées pouvant alors entrer en contact avec les animaux présents dans le commerce. La troisième forme d'intervention zoothérapeutique offerte consiste à recevoir des représentants d'animalerie accompagnés d'animaux lors d'une activité sociale organisée dans une résidence. Enfin, des membres de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) viendraient rendre visite aux résidents dans les établissements avec des animaux afin qu'ils puissent les prendre dans leurs bras et les caresser, voire même se faire photographier avec eux (Tableau 20).

La durée de l'existence de ces programmes de zoothérapie varie considérablement d'une résidence à l'autre allant de trois à 60 mois. De plus, dans deux des trois résidences offrant des activités de zoothérapie, le programme est sous la

responsabilité d'intervenants spécialement formés à cet effet. Également, soulignons que les chiens sont utilisés dans les programmes de zoothérapie en vigueur dans les trois établissements offrant ce type d'activité. Les oiseaux (n=2), les chats (n=1), les lapins (n=1) et certains animaux exotiques (n=1) sont aussi parfois utilisés par l'une ou l'autre des résidences déclarant offrir un programme de zoothérapie (Tableau 20).

Tableau 20 Données générales sur l'existence de programmes de zoothérapie dans les résidences

	n	%
Programme de zoothérapie présent dans la résidence	(n=14)	
Oui	3	24,4 %
- Visites à la résidence de chiens entraînés pour la zoothérapie		
- Les résidents visitent une animalerie		
- Visite à la résidence d'animaux provenant d'une animalerie		
- Visite à la résidence d'animaux provenant de la SPCA		
Non	11	78,6 %
A déjà utilisé la zoothérapie par le passé	3	27,3 %
N'a jamais utilisé la zoothérapie	8	72,7 %
Degré de satisfaction envers le programme de zoothérapie*	(n=3)	
Très satisfait	1	33,3 %
Satisfait	2	66,7 %
Types d'animaux utilisés dans les programmes de zoothérapie*	(n=3)	
Chien	3	100 %
Oiseau	2	66,7 %
Chat	1	33,3 %
Lapin	1	33,3 %
Animaux exotiques	1	33,3 %
Statut de l'intervenant en zoothérapie*	(n=3)	
Un employé de l'établissement	2	66,7 %
Une personne extérieure à l'établissement	1	33,3 %
Formation de l'intervenant en zoothérapie*	(n=3)	
Oui	2	66,7 %
Non	1	33,3 %

* Ces données ne concernent que les répondants utilisant la zoothérapie (3 sur 14)

Il est intéressant de mentionner que trois des onze résidences ayant déclaré ne pas avoir actuellement de programme de zoothérapie dans leur établissement ont fait mention de l'existence, dans le passé, d'une activité semblable. Les coûts élevés associés à la concrétisation de ce programme (n=1), le peu d'intérêt manifesté par les personnes âgées (n=1) et le départ de l'intervenant responsable (n=1) ont forcé l'abandon de cette pratique (Tableau 21).

Tableau 21 Raisons invoquées pour expliquer l'abandon du programme de zoothérapie (n=3)

	n	%
Motifs		
Coûts associés au programme	1	33,3 %
Pas d'intérêt marqué chez les résidents pour les activités de zoothérapie	1	33,3 %
Activité réalisée dans le cadre d'un stage d'un étudiant aujourd'hui terminé	1	33,3 %

Concernant les règles ou exigences en vigueur pour la tenue des activités de zoothérapie, la plupart des responsables des résidences (2 sur 3) exigent que les animaux soient dûment vaccinés, très propres et de petite taille seulement. Un des répondants a aussi mentionné que les animaux utilisés dans le programme de zoothérapie doivent être traités contre les parasites. Enfin, un autre participant à la recherche a souligné ne pas avoir de règles ou d'exigences particulières pour la réalisation des activités de zoothérapie (Tableau 22).

Selon les trois répondants utilisant la zoothérapie auprès des aînés de leur établissement, l'existence du programme diminuerait chez ses bénéficiaires leur sentiment de solitude. Des effets positifs sur le moral (n=1) et plus d'entrain et de dynamisme chez les résidents (n=1) feraient également partie des changements qui ont pu être observés chez les personnes âgées (Tableau 22).

Soulignons le fait que certains employés ou résidents n'apprécient cependant pas la visite d'animaux au sein des résidences, ce qui vient compliquer le bon fonctionnement des programmes de zoothérapie, tout comme la présence de mésententes entre les personnes âgées liées au temps accordé à chacun d'entre eux pour la manipulation des animaux, ou encore les coûts reliés à la tenue de ces activités. Ces difficultés sembleraient mettre en danger l'existence du programme de zoothérapie chez l'un des répondants. Une personne a toutefois précisé n'avoir jamais rencontré de problèmes reliés au programme de zoothérapie (Tableau 22).

Finalement, les répondants n'ayant jamais utilisé la zoothérapie auprès des aînés de leur établissement motivent leur décision pour diverses raisons (Tableau 23). Les deux principaux motifs sont la crainte de voir apparaître des allergies chez les résidents ou les employés ainsi que le manque d'informations sur ce type d'intervention (n=4). De plus, les coûts occasionnés pour la concrétisation de ce programme, les appréhensions face à un surplus de travail pour les employés ainsi que des craintes face à une possible dégradation des conditions d'hygiène demeurent aussi des raisons

invoquées par un nombre plus restreint de répondants. Enfin, les risques de transmission de maladies par les animaux et le fait que les répondants considèrent les personnes âgées de leur établissement parfaitement autonomes et donc, qu'elles ne requièrent pas de telles interventions expliquent l'absence d'un programme de zoothérapie dans huit des 14 résidences participantes.

Tableau 22 Données complémentaires sur le déroulement des programmes de zoothérapie (n=3)

	n	%
Règles ou exigences encadrant le programme de zoothérapie		
Vérification obligatoire des vaccins	2	66,7 %
Propreté de l'animal	2	66,7 %
Petits animaux seulement	2	66,7 %
Traitement obligatoire contre les parasites	1	33,3 %
Aucune règle n'est en vigueur	1	33,3 %
Effets positifs de la zoothérapie sur les résidents		
Diminution du sentiment de solitude	3	100 %
Meilleur moral	1	33,3 %
Plus d'entrain, de dynamisme	1	33,3 %
Difficultés rencontrées lors des activités de zoothérapie		
Personnes qui n'aiment pas/ont peur des animaux	1	33,3 %
Jalousie ou conflits entre résidents	1	33,3 %
Coûts importants associés aux animaux	1	33,3 %
Aucune difficulté n'a été rencontrée	1	33,3 %
Remise en question du programme de zoothérapie comme suite aux difficultés rencontrées*		
Oui	1	50 %
Non	1	50 %

* Ce résultat ne concerne que deux répondants sur trois puisque le troisième a déclaré à la question précédente ne pas avoir rencontré de difficultés en lien avec la zoothérapie

Tableau 23 Raisons expliquant l'absence présente et passée d'un programme de zoothérapie (n=8)

	n	%
Motifs		
Crainte pour les problèmes d'allergies	4	50 %
Pas assez d'informations sur la zoothérapie	4	50 %
Programme de zoothérapie trop dispendieux	3	37,5 %
Crainte d'un surplus de travail pour les employés	2	25 %
Crainte de problèmes d'hygiène dans la résidence	1	12,5 %
Crainte de maladies transmises par les animaux	1	12,5 %
Les usagers de la résidence sont autonomes et n'ont pas besoin de ce type de programme	1	12,5 %

Pour résumer, certains faits émergent de cette section portant sur la présentation des résultats du volet quantitatif de la recherche. Tout d'abord, concernant la présence des animaux, il appert que la majorité des résidences privées pour personnes âgées n'acceptent pas que leurs locataires aient des animaux domestiques dans leur propre chambre ou logement. De plus, peu de résidences hébergent des animaux en contact avec tous les résidents (oiseaux en cage, aquarium de poissons, chiens ou chats se déplaçant librement dans la résidence, etc.). Concernant la zoothérapie proprement dite, la très grande majorité des répondants n'ont jamais offert de programmes de zoothérapie à leur clientèle. Seules trois résidences ont affirmé le contraire. Celles-ci estiment que les chiens sont les plus utilisés pour mener à bien une activité de zoothérapie. Tous les participants offrant un programme de zoothérapie au sein de leur établissement ont noté

des changements chez les personnes âgées après la tenue de telles activités. Ces changements concernent l'amélioration du moral des aînés et la diminution du sentiment de solitude. Il est aussi intéressant de souligner que les responsables des programmes de zoothérapie sont en majorité des employés de l'établissement. Plusieurs règles sont en vigueur dans les résidences pour baliser les activités zoothérapeutiques. La propreté de l'animal, le traitement contre les parasites et la vérification des vaccins font partie de ces règles. Quelques difficultés ont été rencontrées à la suite de la tenue des activités de zoothérapie, mais seulement une personne considère que ces difficultés sont suffisantes pour remettre en question l'existence du programme au sein de sa résidence. Enfin, la majorité des répondants ayant un programme de zoothérapie se déclarent globalement satisfaits ou très satisfaits de cette activité. La section suivante s'attarde, pour sa part, à présenter les résultats du volet qualitatif de la recherche.